Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Location meublé : changement du matelas vétuste

Par cha3406

Bonjour,

J'ai emménagé dans mon appartement (location meublée) début janvier. C'est un studio avec un canapé-lit. Cependant dès mon entrée dans les lieux, j'ai informé l'agence immobilière que le matelas était en très mauvais état (affaissé, complètement aplati et sale). Le confort est juste abominable du fait que le matelas soit complètement vétuste et insalubre.

J'ai été contrainte d'investir dans un sur-matelas comme solution provisoire en attendant que le matelas soit changé car impossible de dormir dessus en l'état.

Aujourd'hui, je commence à avoir des douleurs dans le dos dues à cela.

Je n'ai à ce jour toujours pas de nouvelle quant à ma demande.

Je voudrais donc savoir si le propriétaire a donc l'obligation de changer le matelas compte tenu de son état et du fait que je sois nouvelle locataire ? Dans le cas où rien ne change quels sont les recours dont je peux faire appel possibles ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Comment ce matelas est-il noté dans l'état des lieux d'entrée ?
Avez-vous signalé la vétusté par courrier RAR dans les 10 jours après votre emménagement ?